

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne  
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex**

## Arrêté du Président

**N° 2018-202**

**MC/MK**

**OBJET** : Examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>ère</sup> classe, session 2018. Composition du Jury.

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2011-1881 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Mme Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2017-17 du 11 janvier 2017 donnant délégation de signature à Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe,

Vu l'arrêté n° 2017-379 du 9 novembre 2017 portant ouverture de la session 2018 de l'Examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Vu l'arrêté n° 2017-413 du 21 novembre 2017 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2018,

Vu le procès verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie « B »,

Vu la désignation par le CNFPT d'un représentant appelé à siéger en qualité de membre du jury pour la session 2018 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2018 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Accuse de réception en préfecture  
093-287500060-20180411-2018-202-AR  
Date de télétransmission : 09/05/2018  
Date de réception préfecture : 09/05/2018

## ARRETE

**Article 1 :** Le jury de la session 2018 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>ère</sup> classe, se compose comme suit :

**Collège des fonctionnaires territoriaux :**

Grégoire BAGOT, représentant du personnel de catégorie « B » à la CAP

Christine DRAPP, représentante du CNFPT

Bénédicte LORENZO, Présidente du Jury, conservateur territoriale des bibliothèques en chef au département de l'Essonne.

**Collège des personnalités qualifiées :**

Armelle FAURE, chargée de mission évaluation au département des Yvelines

Olivier MUTH, directeur des archives départementales des Hauts de Seine

Emilie RUFFIN-MAISONNEUVE, directrice du musée d'Art et d'Histoire de Meudon

**Collège des élus locaux :**

Mamadou-Bassirou BARRY, suppléant de la présidente du jury, conseiller municipal délégué de Montreuil

Claire KAHN, conseillère municipale déléguée de Mitry-Mory

Eric LEVET-LABRY, adjoint au maire de Bry sur Marne

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 11 avril 2018

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice des concours,



Martine BARBEROUX